



BERTEAUCOURT-LES-DAMES

mairie@berteaucourtlesdames.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE

ORDINAIRE DU 26 septembre 2025

L'an deux mil vingt-
cinq

Le 26 septembre à
19h00

Étaient présents : Mesdames BRIAU Delphine, HARLE Océane, LECOINTE Marie-Claire, LEPOIX Brigitte
Messieurs DEVISMES Dominique, CARLIER Joan, BUE Hubert, DUPONTREUE Didier, GACQUER Patrick, DOUAY Frédéric

Étaient excusés : Monsieur MOREL Dominique, ayant donné pouvoir à Monsieur DEVISMES Dominique et Monsieur ROUSSEL Sébastien, ayant donné pouvoir à Monsieur DUPONTREUE Didier

Les conditions du quorum sont réunies : on compte 10 présents et 2 pouvoirs, soit 12 votants.

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame HARLE Océane, seule volontaire, est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2025.

1. Convention PEP 80

Madame le Maire présente la convention PEP 80 pour l'année scolaire 2025/2026, accompagnée des tarifs applicables. Elle procède à une comparaison avec l'année précédente, notamment en ce qui concerne le reste à charge pour la commune :

- Reste à charge 2024 : 53 288 €
- Reste à charge 2025 : 54 236 €

Cette augmentation est principalement liée à l'évolution de la masse salariale, notamment la hausse des salaires et des charges.

Madame le Maire interroge ensuite le conseil sur la durée d'ouverture du centre de loisirs durant les vacances d'été : 3 ou 4 semaines ?

Après discussion, il est décidé d'étendre la période d'accueil à 4 semaines.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la reconduction de la convention PEP 80 pour l'année 2025/2026, incluant une ouverture du centre de loisirs pendant 4 semaines lors des vacances estivales.

2. Recensement

Madame le Maire informe le conseil que le recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026.

Elle annonce que Madame Gaëtane ROUSSELLE s'est à nouveau portée volontaire pour assurer la fonction de coordonnatrice du recensement.

En tant qu'agente communale, deux options s'offrent à elle pour la compensation des heures effectuées dans ce cadre :

- la récupération en repos compensateur ;
- ou le paiement en heures complémentaires.

Madame le Maire rappelle qu'en 2020, le recensement avait mobilisé, en plus de la coordonnatrice Gaëtane ROUSSELLE, deux agents recenseurs :

- Madame Stéphanie CAILLY,
- Madame Florine DUPONTREUE.

Madame CAILLY s'est déclarée disponible pour participer à la campagne 2026. Une demande a également été faite à Madame Céline LHORLOGE, agent d'animation, qui doit confirmer prochainement sa disponibilité.

Dans le cas où un second agent recenseur ne pourrait être recruté parmi le personnel communal, il sera nécessaire de créer un poste de vacataire et de prendre un arrêté de recrutement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- la désignation de Madame Gaëtane ROUSSELLE en tant que coordonnatrice du recensement,
- le recrutement de deux agents recenseurs pour la campagne 2026.

3. Commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales : désignation des membres

Madame le Maire rappelle qu'à la suite des élections municipales de 2023, des membres avaient été désignés pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

Cependant, en raison de démissions et de changements parmi les conseillers adjoints intervenus en 2025, et suite à une demande de la Préfecture, il est nécessaire de procéder à une nouvelle désignation des membres titulaires et suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité les membres suivants pour siéger à la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales :

Membres titulaires :

- Monsieur Didier DUPONTREUE
- Monsieur Hubert BUE
- Madame Marie-Claire LECOINTE
- Monsieur Patrick GACQUER
- Madame Delphine BRIAU

Membres suppléants :

- Monsieur Frédéric DOUAY
- Monsieur Sébastien ROUSSEL

4. Contrat agent de voirie à compter du 1^{er} Octobre 2025

Madame le Maire informe le conseil que, suite à l'accident de travail de Monsieur FOURSRY, c'est Monsieur Emmanuel BILLET qui a assuré son remplacement pendant une période de quatre mois.

Lors de la séance précédente, le conseil municipal avait délibéré en faveur de la création d'un poste et de la publication de l'offre d'emploi.

Au total, 10 candidatures ont été reçues. 4 candidats ont été retenus pour entretien, dont 3 se sont présentés.

La commission du personnel, réunie le 12 septembre 2025, a procédé à l'examen des candidatures.

À l'issue de cette réunion, la commission a proposé de recruter Monsieur Emmanuel BILLET, pour la qualité de son travail et son investissement depuis quatre mois au service de la commune.

5. Contrat agent de voirie

Madame le Maire informe le conseil que le contrat d'accroissement saisonnier de Monsieur Roberto BRAILLY prendra fin le 30 septembre 2025.

Elle rappelle que la durée maximale autorisée pour ce type de contrat est de six mois et que Monsieur BRAILLY a déjà bénéficié de cinq mois de contrat à ce titre.

Dans ce cadre, Madame la Maire propose de reconduire son contrat pour une durée complémentaire d'un mois, soit jusqu'au 31 octobre 2025. Monsieur BRAILLY a d'ores et déjà accepté cette proposition lors d'un entretien.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la reconduction du contrat de Monsieur Roberto BRAILLY pour une durée d'un mois, jusqu'au 31 octobre 2025.

6. Contrat agent d'animation à compter du 1^{er} janvier 2026

Madame le Maire informe le conseil que Madame Aurélie RICART est actuellement employée dans le cadre d'un contrat pour surcroît temporaire d'activité, en poste depuis 8 mois. Elle précise que ce type de contrat ne peut légalement excéder 12 mois, le contrat se termine donc le 31 décembre 2025.

Considérant les besoins constants du service, notamment pour l'encadrement du temps de cantine, l'accompagnement aux devoirs, Madame le Maire propose de modifier le tableau des postes et de créer un poste permanent d'agent d'animation à temps non complet, soit 19 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à :

- Modifier le tableau des postes
- créer un poste d'agent d'animation à raison de 19 heures hebdomadaires à compter du 1er janvier 2026,
- procéder au recrutement,
- et à publier l'offre d'emploi correspondante.

7. Projet aire de jeux

Madame le Maire informe qu'après consultation de la DDTM et du service urbanisme, il a été confirmé qu'aucune urbanisation n'est possible sur la zone située dans le marais. En conséquence, il a été nécessaire d'identifier un autre emplacement pour le projet.

La commission s'est réunie et a décidé de s'orienter vers le terrain herbeux situé à proximité de l'école et le terrain utilisé pour la kermesse Plusieurs rencontres ont été organisées avec la société Renov'sport afin d'étudier la faisabilité du projet sur ce nouveau site.

Madame le Maire présente à l'assemblée un devis ainsi qu'un plan prévoyant la création d'un espace à vocation ludique, sportive et culturelle. Le projet comprend :

- Un espace de jeux pour enfants (3 à 12 ans),
- Une balançoire,
- Une table de ping-pong,
- Un espace pique-nique,
- Un terrain multisport avec gradins périphériques (amphithéâtre) permettant d'organiser des temps de rencontres (théâtre, concert...)

Ce projet a été présenté aux services de l'Etat qui l'ont validé.

Concernant les financements, Madame le Maire rappelle que des subventions ont déjà été obtenues pour le projet initialement prévu dans le marais :

- DETR : 56 000 €,
- Conseil départemental : 16 271 € et 63 838 €, soient 136 109€

Madame le Maire rappelle que le 5 mai 2025, le conseil l'a autorisée à déposer une demande de subvention auprès de la région Haut de France, soit 24 997,89€. Cette demande a été retenue par la région. Madame le Maire indique maintenant être en attente de la décision de la commission.

- Région (Fonds d'appui aux communes) : 24 997,89 €.

Si la région accordait la subvention sollicitée, le projet serait subventionné à hauteur de 80%.

Madame le Maire indique avoir pris contact avec les différents financeurs pour s'assurer du maintien des subventions pour ce projet se déclinant sur 2 lieux : école et marais. Elle indique que les aménagements initialement prévus dans le marais, à savoir les plantations et les allées sont maintenus. Des aménagements (bois, rondins) sont possibles.

Monsieur DUPONTREUE estime qu'il serait opportun d'obtenir d'autres devis afin de pouvoir comparer les offres. Madame le Maire précise qu'un marché adapté sera bien sûr mis en œuvre.

Madame BRIAU s'interroge sur la pertinence de lancer un tel projet à seulement cinq mois des élections municipales, dans un contexte d'incertitude quant à la future équipe élue, ce qui pourrait compromettre la réalisation du projet.

En réponse, Madame le Maire rappelle que ce projet a été initié il y a plusieurs années. Que des subventions ont déjà été accordées. Il serait regrettable de renoncer à ce projet et à ces aides. Elle précise également que ce projet est à destination des enfants et des habitants.

8. Mutuelle santé des agents

Madame le Maire informe que la commune prend actuellement en charge 40 % du coût de la prévoyance des agents, tant sur la formule de base que sur les options. Cependant, une évolution réglementaire impose prochainement à la commune de prendre en charge 50 % du coût de la prévoyance, uniquement sur la formule de base. La participation de la commune aux options supplémentaires ne sera alors plus possible. Par ailleurs, à compter du 1er janvier 2026, la commune sera dans l'obligation de proposer à ses agents une complémentaire santé collective, avec une participation minimale de 15 € par agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à :

- Saisir le Comité Social Territorial (CST) concernant l'adhésion à un contrat de complémentaire santé collective auprès de la MNT, dans le cadre d'une convention d'une durée de six ans ;
- Proposer aux agents une prise en charge de 15 € par agent par la commune, au titre de la complémentaire santé.

9. Cuve à fioul

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de prévoir une cuve pour le stockage du fioul destiné au tracteur de la commune.

À la suite de plusieurs recherches, différents fournisseurs ont été identifiés :

PROZON : cuve avec pompe pistolet, filtre et compteur pour un montant:
de 1679,99€ TTC (cuve acier)
de 1380,59€ TTC (cuve polyéthylène)

DISTRIB : (situé à Marseille)

RL Distrib : (à Auxi-le-Château) : propose une cuve de 750 litres équipée d'un mécanisme pour un montant de 1 133,15€ TTC (cuve acier)

PAAM : (Flixecourt): propose une cuve pour un montant de 1 073€ HT, mais sans mécanisme avec mécanisme 1311,25€ HT soit 1573,50€ TTC.

Il est précisé que les cuves de 500 litres ne sont pas disponibles. On trouve des modèles de 400 litres, cependant les fournisseurs n'assurent pas tous des livraisons pour une capacité inférieure à 500 litres.

M. GACQUER interroge sur les conditions de sécurité de l'installation, notamment si la cuve sera bâchée, enterrée ou sécurisée.

Madame le Maire précise que la cuve sera installée sous l'appentis, dans un espace sécurisé.

Le conseil à l'unanimité est favorable à l'achat d'une cuve chez RL Distrib.

10. Chats errants

Madame HARLE informe le conseil qu'un dossier a été déposé auprès de la Fondation Brigitte Bardot afin de bénéficier d'un dispositif de stérilisation et d'identification des chats errants.

Ce partenariat permettrait à la commune de profiter d'une prise en charge financière avantageuse, la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis n'ayant pas été renouvelée.

Elle attire également l'attention du conseil sur le cas d'un chat blessé repéré rue Marcel Bodelu, souffrant d'une fracture à la patte.

Ce chat avait déjà été pris en charge en mars 2024, les frais vétérinaires ayant alors été couverts par l'association Patte dans la main 80. Cependant, cette association n'est désormais plus en mesure d'assumer les frais liés aux soins des chats errants, faute de moyens financiers.

En conséquence, Madame HARLE propose la mise en place d'une enveloppe budgétaire dédiée aux soins vétérinaires des chats errants sur le territoire communal.

Après délibération, le conseil municipal approuve la création d'une enveloppe de 500 € destinée à couvrir les soins vétérinaires nécessaires.

10 pour
2 contre

11. Entretien des véhicules

Madame le Maire informe du souhait que l'entretien des véhicules soit assuré par un professionnel.

Madame HARLE présente au conseil municipal les devis reçus de plusieurs garages locaux concernant l'entretien des véhicules de la commune.

Après examen des propositions et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de confier l'entretien des véhicules communaux (Kangoo et Master) au garage RS PNEU.

		Garage Breilly	RS Pneu	Garage RJC
Master	Vidange + changement des 4 filtres	343,90€ TTC	259 €	416,56€ TT
Kangoo		328,90€ TTC	199 €	355,62€ TTC

12. Questions diverses

1. Point sur les actions engagées conformément aux précédentes délibérations

L'abonnement de l'école au journal Le Petit Gibus a bien été souscrit et réglé, conformément à la délibération du 5 mai 2025.

L'installation de la gâche électrique et du visiophone à l'entrée de l'école élémentaire a été réalisée.

Mme BRIAU demande que la sonnerie soit programmée à 13h20.

La révision annuelle des chaudières a été effectuée.

Les plantations dans la seconde partie du marais auront lieu début novembre, réalisées par les Jardins de Fouquescourt.

2. Cantine scolaire – Lave-vaisselle

M. DUPONTREUE interroge sur l'état du lave-vaisselle de la cantine. Conformément à la demande des élus au mois de juillet 2025, Madame le Maire informe avoir contacté Somme Dépannage (Domart), qui a effectué une première visite sur place. Cette entreprise a proposé d'effectuer un démontage complet à l'atelier. Malgré deux relances téléphoniques, Somme Dépannage n'a pas donné suite.

Une seconde entreprise, ETROIT (Rivery) a été de nouveau sollicité pour un devis de lave-vaisselle à capot.

Elle a indiqué que l'installation d'un lave-vaisselle à capot n'est pas envisageable pour des raisons de sécurité et de configuration des locaux.

Le lave-vaisselle fonctionne pour le moment, mais un remplacement sera envisagé en cas de nouvelle panne.

3. Extension du cimetière – Avancement :

Comme suite aux délibérations du 5 mai et du 18 juillet 2025, Madame le Maire rend compte que:

- l'analyse hydrogéologique a été effectuée et que le projet a reçu un avis favorable,
- le projet d'aménagement a été rédigé et transmis au service instructeur chargé d'urbanisme ainsi qu'aux bâtiments de France,
- la demande de subvention auprès du Département a été déposée et que le Conseil Départemental a validé la demande, soit un financement à 40%.

4. Travaux Cité Binet :

Les travaux sont prévus la semaine du 29 septembre.

Conformément à la délibération du 18 juillet 2025, autorisant à faire une demande de subvention auprès du Département, Madame le Maire informe que le dossier est presque finalisé et qu'il sera transmis au Département.

5. Logement communal disponible :

Le logement situé à proximité de l'école élémentaire sera disponible à partir du 1er octobre. Il est en bon état, aucun travaux n'est nécessaire.

Une annonce sera prochainement publiée.

6. Remerciements :

Mme la Maire adresse les remerciements de la commune à la fanfare de Domart-en-Ponthieu pour sa participation à la cérémonie de la libération de Berteaucourt, le 2 septembre.

7. Aide sociale – chauffage :

Un courrier de l'assistante sociale fait état des difficultés financières d'un administré, notamment pour se chauffer.

Il est proposé d'offrir du bois pour l'aider à passer l'hiver.

M. GACQUER mentionne que l'association des anciens combattants accorde des aides aux veuves de militaires. La situation de la personne concernée reste à vérifier.

8. Situation de M. Jacky PONCHEL :

M. DUPONTREUE souhaite connaître l'évolution de ce dossier.

Mme la Maire indique avoir contacté le CDG afin de compléter le dossier.

9. Circulation – Rue de l'école :

M. DUPONTREUE relaie une question de M. ROUSSEL concernant l'emprunt du sens interdit près de l'école.

Mme la Maire informe avoir sollicité les services de gendarmerie et qu'une intervention a eu lieu. Une nouvelle intervention est à solliciter.

Mme LECOINTE propose de diffuser un courrier aux parents.

10. Arbres rue Marcel Bodelu :

M. DUPONTREUE transmet également une remarque de M. ROUSSEL au sujet d'arbres morts.

Mme la Maire indique que les Jardins de Fouquescourt interviendront lors des plantations dans le marais.

11. Affichage des manifestations :

M. DOUAY demande s'il existe une réglementation spécifique concernant l'affichage publicitaire pour les événements.

L'information devra être vérifiée ultérieurement.

12. Branches gênantes – Parking salle polyvalente :

M. DOUAY signale que des branches gênent la circulation sur le parking. Les arbres appartenant à un particulier, Madame le Maire indique que M. CARLIER s'est entretenu avec ce propriétaire à Vignacourt, et que celui-ci s'est engagé à intervenir.

13. Signalisation défectueuse :

Mme LECOINTE indique que le panneau de la rue du 8 mai 1945 n'est plus visible.

Mme BRIAU signale que le panneau à proximité du chemin pédestre (direction Pernois) est mal fixé, reposant sur des pierres, ce qui représente un danger.

14. Éclairage public – Rue Léon Blum :

M. DUPONTREUE demande pourquoi le lampadaire n'est toujours pas réparé.
Mme la Maire répond que l'entreprise Eiffage est intervenue et que le dossier est en cours de traitement.

15. Secrétariat de mairie – Remplacement:

Mme la Maire informe que la secrétaire de mairie est actuellement en arrêt maladie depuis début septembre.

Madame le Maire a fait appel au CDG et aux communes voisines, à ce jour une secrétaire a été nommée pour un contrat de 5h30/ semaine avec un maximum de 10h/ semaine, ce qui est bien insuffisant. Madame le Maire informe que Madame ROUSSELLE est en mesure d'effectuer quelques heures complémentaires, se former et assurer de nouvelles missions au sein du secrétariat.

16. Madame le Maire rend compte des travaux effectués dans les écoles, par les agents communaux durant les vacances d'été (salle informatique peinture : salle en maternelle, aménagement du garage mis à disposition de la maternelle). Elle remercie les agents pour leur engagement.

17. Madame le Maire donne lecture d'un courrier émanant d'un administré.

La séance est levée à 21h55.